

À:

**Thierry COTILLARD**, Président-Directeur général du groupe Les mousquetaires ; **Dominique SCHELCHER**, Président-Directeur général de Système U ; **Pascal HIRTH**, Président-Directeur général du groupe Aldi France ; **Jean-Charles Naouri**, Président-Directeur général du groupe Casino (incl. Franprix) ; **Alexandre BOMPARD**, Président-Directeur général de Carrefour ; **Pierre BOURIEZ**, Président-Directeur général de Cora ; **Philippe BROCHARD**, Président-Directeur général du groupe Auchan ; **Michel BIERO**, Président-Directeur général de Lidl ; **Pascal PELTIER**, Président-Directeur général de Metro ; **Michel-Edouard LECLERC**, Président-Directeur général de Leclerc ; **Guillaume SENECLAUZE**, Président-Directeur général de Monoprix

Bruxelles, 15 janvier 2024

Messieurs,

La surpêche et les violations des droits humains liées à l'industrie mondiale de la pêche thonière sont connues depuis longtemps et documentées régulièrement. Pourtant, de nombreux produits de fournisseurs commettant de telles violations sont toujours présents dans les rayons de la grande distribution. Nous constatons donc à regret que les chaînes de distribution que vous présidez n'agissent pas suffisamment pour préserver les écosystèmes marins ni pour garantir des conditions de travail dignes au sein de l'industrie de la pêche thonière.

Les multiples rapports d'ONGs ne cessent de dénoncer les violations répétées des droits humains dans le domaine de la pêche thonière mondiale depuis des années. Dans son rapport de [Novembre 2023](#), l'ONG Bloom a encore mis en lumière l'opacité qui règne dans la grande distribution à ce sujet : encore aujourd'hui, il est difficile d'obtenir les données sur vos approvisionnements en thon. Ce rapport pointe aussi les manquements graves des chaînes de distribution françaises en ce qui concerne l'approvisionnement et la diligence raisonnable auxquelles vos chaînes sont tenues en matière de normes environnementales et de droits humains.

Les consommateurs ne peuvent pas non plus compter sur les labels pour s'assurer que le thon qu'ils consomment est à la fois durable et respectueux des droits humains puisque la quasi-totalité des 22 certificats existant à ce jour pour la pêche dite "durable" ne prend pas suffisamment en compte les questions relatives aux droits humains. De même, le cahier des charges de ces labels autorise l'utilisation de techniques de pêche incompatibles avec la pêche durable et la biodiversité marine : les dispositifs de concentration de poissons (DCP). A titre d'exemple, MSC ne mentionne pas les droits humains ou sociaux, ne consulte pas les acteurs de la société civile et n'a pas de normes concernant les mécanismes de règlement des litiges pour les victimes ou les contrats de travail entre les fournisseurs et les employés. Cette opacité empêche les consommateurs sensibilisés de savoir si le thon que vous vendez est équitable ou [baigne dans la prédation et la brutalité en lien souvent avec de la pêche illégale](#). Difficile également de savoir, si bien qu'étant légales, le thon est capturé selon des pratiques qui contribuent à la surpêche.

Les chaînes de distribution ne peuvent plus vendre dans leurs rayons des produits de marque en ayant connaissance de leur recours à la surpêche et de leurs violations des droits humains des travailleurs, sous prétexte qu'il en relève de la responsabilité de marques tierces. Il relève de votre responsabilité de garantir la transparence aux consommateurs.

Ainsi, en tant que Député.e.s européen.e.s membres de la commission des Droits humains et de la commission de la Pêche du Parlement européen, nous vous demandons de mettre fin à la présence de produits issus de la surpêche thonière et des violations des droits humains dans vos rayons, même lorsqu'ils s'agit de produits de marques qui échappent aux réglementations qui vous incombent.

Nous souhaitons également vous soumettre les questions suivantes, qui intéressent les consommateurs, les citoyens et les élus que nous sommes:

- Prenez-vous bien toutes les mesures auxquelles vous êtes tenus par le droit français et européen pour contrôler votre approvisionnement auprès de l'industrie thonière en ce qui concerne la surpêche des populations de thon, les impacts sur la biodiversité marine et les droits des travailleurs?
- Si oui, comment expliquez-vous la persistance de produits incriminants dans vos rayons?
- Allez-vous enfin rendre vos chaînes d'approvisionnement transparentes afin que la société civile, les élus et les autorités publiques puissent contrôler vos déclarations?

Des réponses de votre part pour expliquer comment vos entreprises entendent répondre constructivement à ces nouvelles révélations seraient les bienvenues.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos sincères salutations,

**Mounir SATOURI**, Député européen

**Caroline ROOSE**, Députée européenne